

Contribution d'un particulier

Bilan du projet Linky sur la période 2016-2021 et au futur cadre de régulation incitative

Date de la contribution : 14/12/2021

Introduction

Quelle sidérante société que celle actuelle, qui sous couvert d'économie d'énergie, impose aux français quelque chose qu'ils n'ont jamais réclamée tout en les poussant vers le tout électrique avec toujours plus d'objets gaspillant à la fois l'électricité et les matières premières !!!

Le projet linky est une antithèse du respect de la vie privée par le fait de permettre à des entreprises de profiler les consommateurs dans la manière dont ils font usage de l'énergie.

IL en est de même pour le respect de la propriété privée puisqu'il permet à ces mêmes entreprises d'avoir la main mise sur des appareils qui ne leur appartiennent pas, mais appartiennent à ces mêmes consommateurs.

2. UN PROJET QUI A ATTEINT SES OBJECTIFS DE COUTS ET DE DELAIS

Question 1 : Avez-vous des remarques sur le bilan de la phase de déploiement en masse du projet Linky ?

Pose de 35 millions de compteurs et 638 000 concentrateurs, et tout à refaire dans vingt ans, durée de vie des compteurs et des concentrateurs, à quel coût ? Et bien sûr à la charge ultérieure des clients :

~ distributeur dont les charges sont couvertes par le TURPE, permet d'assurer une neutralité financière du projet pour le consommateur, sur l'ensemble de la durée de vie des compteurs.

Une neutralité financière, cela reste à voir, le futur risque de nous réserver des surprises, surtout dès qu'il s'agit d'argent.

Puis belle performance vis-à-vis du remplacement de compteurs dont la durée de vie est bien plus longue, de 4 à 5 fois, et auquel s'ajoute le remplacement des concentrateurs.

Comment être cohérent en terme d'économie d'énergie quand dans le même temps les ressources de la planète sont gaspillées ? Il est assez surprenant que nous soyons serinés avec les économies d'énergie quand sont littéralement omises les économies de ressources ...

Mais que vaut cela par rapport à :

Du point de vue d'Enedis, sa bonne performance lui permet de bénéficier de la prime de 2% prévue initialement sur le taux de rémunération, ainsi que d'un bonus sur le moindre investissement de 47 M€.

C'est le plus important, n'est-ce pas.

De plus si la transmission des index est de qualité, la transmission des courbes de charges est à ce stade en deçà des attentes de utilisateurs, si vous parlez des français en général, je doute qu'ils aient été demandeurs de quoi que ce soit à ce niveau.

3. DES GAINS GLOBALEMENT AU NIVEAU DES ATTENTES

Question 2 : Partagez-vous l'analyse de la CRE sur les gains réalisés grâce au projet Linky ?

Contribution d'un particulier

Non

Commentaire :

~ Linky permettra une diminution des charges d'exploitation de 231 M€ /an par rapport à 2019 231M€ et par année, donc sur dix pour faire un calcul simple 3.210M€, bel espoir qui me laisse plus que sceptique.

Des gains pour les fournisseurs grâce au développement d'offres innovantes ? Comme payer sa consommation au fil de l'eau, c'est à dire payer son électricité en fonction de son prix du fil de l'eau ? Ca promet ... avec un système de bourse à l'électricité à la clé, les leçons de 1929 et de 2008 ne servent donc à rien ...

Des gains pour les clients grâce à une connaissance plus fine de la consommation, ce qui implique que le compteur ne comptabilise pas uniquement l'énergie consommé, mais aussi la manière dont elle est consommée. Quid du respect de la vie privée, puisque cet état de fait n'est ni plus ni moins que s'y immiscer.

En termes de gains pour le consommateur, il y a donc les prestations qui n'étaient pas facturées avant Linky mais pouvaient nécessiter une intervention ~ répercuté sur le TURPE :

Pas facturées, mais tout de même payées au travers des taxes, c'est bien de connaître maintenant cet état de fait.

Des gains supplémentaires pour les consommateurs : ~ une baisse constatée des réclamations.

Des gains qui concernent plutôt les fournisseurs, ce qui est bien plus juste à affirmer.

L'évaluation du projet Linky prévoyait des gains liés au traitement des réclamations du fait d'une facturation sur la base d'index réels télé-relevés ~

Pourquoi auparavant c'était totalement irréal, voire complètement fantaisiste ?

3.3.2 Les coûts de relève résiduelle

Question 3 : Pensez-vous qu'il faille faire porter les coûts de la relève résiduelle aux seuls consommateurs générant ces coûts ?

Non

Commentaire :

Le consommateur verra, par ailleurs, une baisse directe d'autres composantes de sa facture d'électricité :

- s'il se saisit de ses données de consommation et engage des actions permettant de la limiter.

Avant Linky les français étaient trop bêtes pour savoir faire des économies d'énergie, maintenant grâce à ses données de consommation fournies par le Linky, aussi bien aux consommateurs, qu'aux fournisseurs, les français ont acquis un nouveau savoir faire. Avez-vous jamais vécu les chocs pétroliers de siècle dernier pour affirmer cela ?

une partie importante des gains du projet Linky est liée à la baisse des coûts de relève, permise par la fin de la relève à pied et de sa substitution par la relève à distance dans un contexte de fin de la relève à pied systématique à partir de 2022

Contribution d'un particulier

Comment pouvez-vous parler à la fois de la fin de la relève à pied et de sa continuité.

Votre intention est bel et bien de punir des français qui auraient utilisés leur légitime droit démocratique ne pas être d'accord avec l'installation du compteur linky.

Démocratie : forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple. Sans doute avez-vous oublié cette définition.

Que des français aient l'outrecuidance de refuser le linky vous est donc insupportable ?

Vous avez donc l'intention de forcer le paiement d'une "prestation" de relève à pied qui n'existera plus.

N'est-ce alors pas littéralement donner le droit à Enedis ou aux fournisseurs d'établir des fausses factures ...

Quand de plus ces français transmettent eux-même régulièrement leurs index de consommation ...

Une telle méthode pour imposer vos dictas est proprement contestable.

Quelle sidérante société que celle actuelle, qui sous couvert d'économie d'énergie, impose aux français quelque chose qu'ils n'ont jamais réclamée tout en les poussant vers le tout électrique avec toujours plus d'objets gaspillant à la fois l'électricité et les matières premières !!!

Question 4 : Êtes-vous favorable à une approche en deux étapes ?

Défavorable

Commentaire :

Voir question 3.

Question 5 : Que pensez-vous des montants proposés ?

Voir question 3.

4.2.1 Renforcer la performance de la chaine communicante

Question 6 : Êtes-vous favorable à la liste des indicateurs proposés par la CRE ?

Défavorable

Commentaire :

EXPLOITER TOUTES LES POTENTIALITES DE LINKY A COMPTER DE 2022

Les sujets ayant fait l'objet d'échanges avec les acteurs concernent notamment :

- les calendriers fournisseurs, les fournisseurs peuvent développer des calendriers spécifiques utilisant les 10 index de comptage qui leurs sont dédiés, cela leur permet d'élaborer des offres plus personnalisées, à l'image des heures « Super-Creuses » déjà proposés par certains fournisseurs ;

*- la télé-information client qui permet, via une sortie sur le compteur, de **disposer des données de consommation en temps réel**, un Emetteur Radio Local (ERL) peut être branché sur cette sortie pour partager ces informations. Certains industriels développent des appareils utilisant les données de la TIC pour maîtriser leur consommation (ballon d'eau chaude, borne de recharge...);*

Contribution d'un particulier

- les contacts virtuels qui permettent de piloter la consommation en coupant certains appareils sur une plage horaire donnée, à l'image de la bascule heure pleine/heure creuse.

Consommation temps réel ? Tiens donc ! Qui nous avais affirmé que non ...

Quand je lis cette partie, je ne peux constater qu'une chose, je ne suis plus chez moi. De parfaits étrangers vont diriger ma vie personnelle et privée à ma place.

La première partie indique clairement que je vais être profilé dans mes habitudes de consommation, la deuxième que les informations récupérées vont être partagées avec les individus précédemment cités et la troisième que ceux-ci vont piloter mes appareils électriques.

Une telle manière d'envahir ma vie privée, suis-je bête, c'est évidemment pour mon plus grand bien.

Cette partie montre enfin le vrai visage du compteur linky. Celui contre lequel certains français avaient averti la population française.

Plus loin dans le texte il est clairement fait état du SI d'Enedis. Cela signifie que toutes les données des consommateurs sont enregistrées dans un système d'informations. Il est ensuite possible d'en sortir toutes les études possibles, Enedis n'a-t-elle pas clairement affirmée qu'elle voulait faire partie du Big Data ?

Encore plus d'indicateurs pour la courbe de charge, pourrait-il y en avoir qui m'indique avec précision quelle ampoule est susceptible d'être restée allumée et à quel endroit de mon habitation ?

Question 7 : Avez-vous une proposition d'indicateur pour suivre la qualité de la transmission des courbes de charge ?

Voir question n°6.

4.2.2 Faciliter la concrétisation des gains à l'échelle de la collectivité

Question 8 : Êtes-vous favorable à l'introduction d'un indicateur sur le délai de mise en place des calendriers fournisseurs par Enedis ?

Défavorable

Commentaire :

L'accès aux données via la Télé Information Client (TIC) apparaît comme la deuxième fonctionnalité avancée de Linky, la plus utile, pour atteindre les gains identifiés en matière d'offres innovantes

offres innovantes ? Je doute fortement que soit à l'avantage des consommateurs ...

Surtout en soumettant la fourniture d'électricité à un système boursier ...

les contacts sec virtuels ~ se révèlent en effet peu flexibles et ne sont pas adaptés au pilotage des appareils ménagers actuels,

Contribution d'un particulier

Après l'imposition du compteur linky aux français, ce sera ensuite l'imposition de changer tout son électroménager, sous peine de "prestation" punitive, afin de permettre à Enedis de faire comme lui semble avec ce qui m'appartient !!!

Et là c'est encore plus clair, je ne suis plus maître chez moi, mon habitation ne m'appartient plus.

Je ne vois pas d'autres indicateurs à ajouter pour me tirer une encore plus grosse balle dans le pied !!!

Question 9 : Voyez-vous d'autres indicateurs à ajouter pour favoriser l'utilisation des fonctionnalités avancées des compteurs ?

Voir question 8.

4.2.3 Verser des indemnités directement au consommateur pour adresser les difficultés rencontrées par les consommateurs

Question 10 : Êtes-vous favorable à l'introduction d'indemnités versées aux clients par Enedis ?

Ni favorable, ni défavorable

Commentaire :

Pourquoi de telles question, allons, linky est un appareil parfait qui ne posera jamais aucun problème aux consommateurs, les litiges ne sont-ils pas en baisse depuis son installation ?

Par exemple, cette indemnité pourrait être due en cas de compteur non communicant depuis plus de 6 mois.

Un arrêt de communication de plus de six mois pour un appareil qui est sous contrôle et supervision constants, voilà bien qui laisse perplexe. Alors le joli appareil n'est donc pas si parfait ... ou alors c'est Enedis qui n'est pas si performante ...

Question 11 : S'agissant du seuil de déclenchement, quelle est selon vous la durée de non communication et le nombre de jours de retard pour les prestations et la fourniture de données, qui vous paraissent engendrer un préjudice important justifiant le versement d'une telle indemnité ?

Voir question 10.